



Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : D. Robe, B. Coupigny, G. Louguet, S. Tanfin

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jeudi
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU 1^{ER} JUILLET 2019

Absent : D. Péron. Excusés : P. Boulanger, B. Coupigny ; B. Vandembavière et D. Henquez ont donné respectivement pouvoir à S Tanfin et S. Bouffart. Secrétaire de séance : S. Bouffart.

COMPÉTENCE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT DE LA VALLÉE DE LA HEM NORD

L'attribution de cette compétence à la CCRA est reportée en attendant de savoir comment se fera la scission du SIRA. Par ailleurs, notre syndicat des eaux nous a adressé son rapport annuel d'activité, il est consultable en mairie

CONVENTION AVEC LE NOUVEAU SYNDICAT DES EAUX AUDRUICQ-RUMINGHEM POUR LA VÉRIFICATION DE LA PRESSION DE L'EAU DE NOS POTEAUX INCENDIES

Cette vérification plus assurée par les pompiers est obligatoire tous les 3 ans. Coût 25 € le poteau. 16x25= 400 €. Approbation du conseil.

FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE CCRA DÈS 2020

Une notification préfectorale récente nous informait que par rapport à notre population nous aurions droit à 30 délégués plus 3 places octroyées à Nouvelle Eglise, Muncq et Recques qui compte tenu de leur population n'en auraient aucun soit un total de 33. Toutefois les EPCI peuvent convenir en commun d'une autre répartition. 11 communes sur 15 ont choisi de reconduire la situation actuelle de 36 délégués. 4 communes : Audruicq, Oye, Rumingham et Polincove avaient exprimé une préférence de 41. Recques reste avec 1 délégué titulaire et un suppléant. Le conseil confirme ce choix

REMBOURSEMENT À M ET MME BASTIEN POUR LES ACHATS AU LOGEMENT DE FONCTION

Pour rendre habitable le rez-de-chaussée de ce logement, ils ont installé un évier, un WC, un volet roulant et différents achats de quincaillerie pour un montant total d'après factures de 789.97 €. Approbation du conseil

PARTICIPATION DES FRAIS DE CLÔTURE AVEC M ET MME BLOQUET DERRIÈRE L'ATELIER TECHNIQUE

Estimation 625 € à partager. Approbation.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA PRÉVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE

Le centre de gestion a changé d'assurance pour le maintien des salaires à nos employés. Sofaxis a été retenu pour 6 ans. Aucune incidence pour la commune : participation restera inchangée : 10 €/mois/employé.

VALIDATION DE LA RÉPARTITION INTRACOMMUNAUTAIRE DU FPIC

La baisse de 1,138% sera imputée uniformément à tous : communes et CCRA

DEMANDE DE DEVIS ET DE SUBVENTIONS POUR 2 OU 3 POTEAUX INCENDIE ET ÉVENTUELLEMENT POUR UN PARATONNERRE, PROJET D'UN SECOND VESTIAIRE

M le maire obtient l'aval du CM pour demander les devis et toutes les aides possibles auprès de la région, du département de la CCRA pour ces additions par contre le CM ne considère pas l'installation d'un paratonnerre comme une priorité urgente.

QUESTIONS DIVERSES

Vestiaire : Une DETR de 19 000 € environ et une autre subvention de même montant du Département pour les projets d'un nouveau vestiaire selon devis de M Boutin 75 000 € HT soit 25%. La FFFA nous accorde une subvention de 9600 € sur devis de M Fayeulle 48094 € HT (agrandissement + WC handicapés) soit 20 %. En attente des demandes au Conseil départemental 25% escomptés. Un préau devant la buvette sera réalisé ce mois-ci par M Chabé.

Appel d'offre validation des choix : La première phase des travaux de l'agrandissement des vestiaires pour en porter la surface à 25m² par équipe et construction d'un WC PMR se fera avec les entreprises retenues suivantes aux tarifs HT
Dessouchage : SOTRAPAC 1020 €

Maçonnerie : R Boucher : 12184.62 €
Charpente : R Chabé : 5724,74€
Menuiserie extérieure/ MJ menuiserie : 1254.35 €
Traitement des façades : ADLC : 1940,88 €
Plâtrerie : ADLC : 4582,52 €
Revêtement des sols : Boucher 2504,09 €
Plomberie : EURL Devigne : 2080.07
Soit un total HT de 31 291,27 €. Electricité non encore coté.

Divers : Recours à Campagne service et Camp du Drap d'or une tonte supplémentaire des 2 terrains, surcoût 650 € HT.

Le travail de consolidation des berges sur P à Q à refaire par Sotrapac. Pose du géotextile terminée pour le merlon du stade, plantations en fin d'année
Achat d'un nouveau débroussailleur à dos : 815 €
Nous bénéficions d'un nouveau contrat de la Mission Locale 60 jours au profit de Guillaume Hernould.

Travaux église : Tout sera terminé et démonté pour la ducasse. Ils seront majorés de 4500 € HT pour réparations au clocher et nef côté sud, abimés en 2017 par les grêles. Ce surcoût sera pris en charge par le solde de l'assurance. Les abat-sons devront être remplacés pour question de sécurité. Projet de les refaire en interne.

Rentrée 2019 :

Tables, casiers, bureau, fauteuil, tableau sont commandés et livrés: 1960 € TTC. 2 lits superposés et matelas commandés : 950 €. La salle de motricité actuelle accueillera en septembre tous les CE2 plus les CM1 de Recques. La garderie actuelle deviendra l'entrepôt des produits d'entretien, des vestiaires et des armoires. L'ex-scène de la salle des fêtes sera dévolue à la motricité. Le matériel devra être stocké et rangé dans le débarras qui prolonge le petit préau. Les enfants fréquentant la garderie seront accueillis à la rentrée dans l'ancien dortoir à l'arrière de la salle de musique.

Logement de fonction

Il est occupé depuis le 1^{er} juin par Mme De Smedt. M le maire énumère les travaux déjà réalisés : pose d'une porte WC 80 €, Travaux de plomberie et d'électricité, pose d'un chauffe-eau 1684,36 €. Equipements laissés par M et Mme Bastien. 790 € Devis demandés et en attente pour remplacement des fenêtres et isolation des murs. 3470,29 €, pour réparations murales, pour l'addition de radiateurs aux 2 logements.

Suppression des trésoreries cantonales. Déjà envisagé puis reporté, le nouveau projet affectera cette fois toutes les trésoreries cantonales qui seront fusionnées en 1 seule unité au niveau de l'arrondissement à Calais. Cela entraînera un surcoût et surtout un éloignement pour les usagers dont la mairie. Le CM exprime sa désapprobation à ce projet par une motion

Réception d'une lettre d'information sur l'extension à 20 km du périmètre de sécurité autour de la centrale.

Cette lettre était insérée et distribuée en même temps que de la publicité et par conséquent tout le monde ne l'a pas eue. Dès que nous en saurons davantage sur la distribution des pastilles d'iode, nous vous en informerons.

Le plan communal de sauvegarde devra également intégrer cette donnée ainsi que les mesures pour les écoles. Il apparaît judicieux d'attendre l'issue des prochaines municipales pour le réviser et l'actualiser.

Fibre optique :

Aucun raccordement n'est possible actuellement. Une réunion collective d'informations aux usagers sera programmée en septembre. Il sera alors précisé comment solliciter son raccordement auprès de son opérateur habituel. Ce n'est pas une obligation de passer à la fibre optique. Les installations de nouveaux boîtiers à l'intérieur de vos habitations seront gratuites sauf si des travaux complémentaires sont nécessaires.

3 RAPPELS IMPORTANTS !

Les baignades dans la Hem sont interdites ainsi que les rassemblements bruyants qui s'y pratiquent avec consommation d'alcool. De plus il est formellement interdit de pénétrer chez autrui depuis la rivière. Des contrôles de gendarmerie sont sollicités.

Avec l'arrivée de la pluie, les herbes, les haies, les ordures et les ronces ont prospéré provoquant des gênes pour les piétons, les voisins, la sécurité. En conséquence, nous vous invitons à vous mettre en conformité avec les préconisations du code rural. Les produits des tailles doivent être ôtés des fossés. Idem pour les tontes.

Analyse de l'eau d'alimentation par l'ARS.

« Cette eau respecte les exigences de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007. Cependant, elle ne respecte pas les recommandations en vigueur concernant les ions perchlorates. Elle est donc soumise à la restriction d'usage prononcée par arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois. »

GUIDES DES AIDES POSSIBLES DE LA REGION HAUTS DE FRANCE
Selon éligibilité. Pour plus d'informations, consultez le site : guides-aides.hautsdefrance.fr

Prêt de voiture pour un premier emploi (2€/jour pendant un mois)

Aide pour permis de conduire (prêt à 0% sur 2 ans)

Aide au transport si vous devez parcourir plus de 20 km pour vous rendre à votre lieu de travail (20 €/mois)

Aide de 1/3 pour installation d'un boîtier bioéthanol pour véhicule roulant à l'essence.

Aide à la garde d'enfants pour aller travailler 20 €/mois

Aide à la rénovation énergétique des logements privés

Aides directes aux associations pour grosses manifestations

Rénovation de drapeaux commémoratifs ou associatifs

Aide d'urgence pour entreprises et commerces en difficulté

Aide pour les commerçants pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Aide pour les équipements sportifs de proximité.